



## COMITE DES FÊTES DE VERFEIL

Mairie, 3 rue Vauraise 31590 Verfeil

E.Mail : [cdf.verfeil31@gmail.com](mailto:cdf.verfeil31@gmail.com)

Serge 06.29.54.48.81

Laury 06.07.80.93.85



### REGLEMENT VIDE GRENIERS

*Dimanche 29 Septembre 2019*

Il est organisée par et au profit du Comité des Fêtes de Verfeil.

- PARTICIPATION :** Le "Vide Greniers" est ouvert exclusivement aux particuliers.
- CONDITIONS :** Le droit de place est fixé à **3 mètres linéaires minimum et 12 mètres maximum.**  
**Tarif :**  
**3 mètres = 12 euros // 6 mètres = 16 euros // 9 mètres = 22 euros // 12 mètres = 30 euros**  
Le stationnement et la circulation d'un véhicule dans la zone d'organisation de la manifestation entre 8h30 et 17h00, fixée par un arrêté municipal, n'est pas permis. Un terrain servant de parking sera mis à disposition.
- RESERVATIONS :** Les demandes de réservations doivent être faites, signées et renvoyées avant le 20 septembre 2019. Elles doivent être accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité recto verso et du règlement total correspondant à la longueur retenue (3, 6, 9 ou 12 mètres). Les paiements par chèque doivent être libellés à l'ordre du Comité des Fêtes de Verfeil.  
Les particuliers doivent remplir et signer une déclaration sur l'honneur confirmant leur statut de particulier et leur participation au plus à 2 vide greniers dans l'année.  
Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront closes dès que le métrage total sera atteint.  
La réservation est maintenue par le Comité des Fêtes jusqu'à 8h30. Au-delà l'accueil du titulaire de la réservation se fera dans la mesure des places disponibles.  
En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au Comité des Fêtes de Verfeil à l'exception des cas de force majeure reconnue.
- JUSTIFICATIF :** Un reçu sera adressé -ou remis à l'accueil- après réception du règlement. Il devra être présenté à l'accueil de la manifestation pour les réservataires et pour tous les exposants lors du placement sur le stand attribué.
- ATTRIBUTION :** Les places sont attribuées de façon chronologique au fur et mesure des réservations.  
Toute cession partielle ou totale de stand entre participant est strictement interdite.
- RESPONSABILITE :** Chaque exposant est responsable de son stand et en assure la garde, en conséquence il doit être couvert par une assurance. Le comité organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de tout autre préjudice causé aux marchandises, matériels ou objets divers.  
En outre, chaque exposant doit se conformer aux réglementations en vigueur et s'expose le cas échéant aux contraventions prévues par la loi.  
La gendarmerie est habilitée à effectuer des contrôles ponctuels.
- PROPRETE DES LIEUX :** Les exposants doivent respecter l'environnement : ils devront laisser leur emplacement propre après leur départ.
- SANITAIRES :** Les Toilettes publiques se situent au niveau de la Place Charles de Gaulle et au Cours Rhin et Danube.  
Ces installations doivent faire l'objet d'une attention particulière et être tenues en parfait état de propreté.
- ALIMENTATION :** Alimentation et buvette sont assurés par le Comité des Fêtes de Verfeil avec l'autorisation de la Mairie de Verfeil.
- CONTROLES :** Une liste complète des exposants précisant les renseignements utiles est tenue à jour par le Comité des Fêtes de Verfeil. Elle est tenue à la disposition de la gendarmerie et des Services de Répression des Fraudes pendant la durée de la foire.  
Cette liste sera déposée à la préfecture de TOULOUSE dans la semaine suivant la manifestation.
- FOURNITURE :** La fourniture du Comité des Fêtes de Verfeil aux exposants se limite à la mise à disposition pour la durée de la foire de la parcelle où ces derniers sont placés. Il n'y aura en aucun cas fourniture d'eau, électricité, ou tout autre fluide ou énergie.
- HORAIRES :** Le vide greniers est ouvert de 6h30 à 8h30 pour la mise en place et après 17 heures pour les exposants et de 8h30 à 17h pour le public.
- INFORMATION:** La participation à ce "Vide greniers" implique l'acceptation et le respect du présent règlement.